

# Compte- rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30/06/2016

A 19 h à la Mairie

(Art L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales)

## ORDRE DU JOUR

### FINANCES

- Subvention Lire et Faire Lire
- Tarifs camps de vacances été 2016
- TLPJ 2016/2017

### URBANISME- TRAVAUX

- Rénovation éclairage public place de la Mairie- équipement City Box

### ADMINISTRATION GENERALE

- Modification statuts CCCB
- Dissolution SIVU de voirie
- Dissolution SITPA
- Rapport d'activité SITROM 2015
- SDEHG diagnostic énergétique

### QUESTIONS DIVERSES

-----

L'an deux mille seize et le 30 juin, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de PECHBONNIEU se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient présents Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux :**

**Etaient présents :** MMES GEIL GOMEZ, BACCO, BAIERA, BINOTTO, BLANC, FONTES, GARBETT-BARON, LANDES, MITSCHLER, NAAM, QUERIO, RATIER, THERON, et MM.BACOU, BONNAND, CAZADE, CECCATO, DAUMAIN, GONZALES, METZ, PIETRI, SEMPERBONI, SUDRIES, VERGNES .

**Excusés :** M. DAVY (pouvoir à M ; CECCATO), M. FERRES (pouvoir à M. SEMPERBONI), Mme ESCROUZAILLES (pouvoir à M. PIETRI)

Mme THERON Sonia a été nommé secrétaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame GEIL-GOMEZ Sabine, Maire.  
Mme le Maire donne ensuite lecture du compte- rendu du conseil municipal du 08/04/2016 que le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité,

.....

## FINANCES

### **SUBVENTION « LIRE ET FAIRE LIRE »**

Madame le Maire informe l'Assemblée que l'Association « Lire et faire lire » est devenue au fil des années un partenaire culturel incontournable de la commune.

En effet, ces personnes bénévoles interviennent régulièrement dans le cadre périscolaire auprès des enfants de l'ALAE auxquels elles organisent des lectures. De façon plus ponctuelle, nous retrouvons ces intervenant(es) lors de manifestations culturelles organisées chaque année par la municipalité ou la CCCB comme Festibout'chou ou Mieux Vaut en Lire. Afin de soutenir cette association dans ses missions, une subvention annuelle de 200 € pourrait lui être allouée.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré :

1. **ACCEPTÉ** de verser à l'Association « Mieux Vaut en Lire » une subvention de 200 € au titre de 2016 pour les actions menées en partenariat avec la municipalité

✓ **Adopté à l'unanimité**

### **TARIFS CAMPS DE VACANCES ETE 2016**

La commission enfance-jeunesse et les responsables du PAJ ont souhaité renouveler l'expérience de l'année dernière en organisant du 11 au 15 juillet un séjour itinérant à vélo au bord du canal du midi. Ce séjour s'adressant à une dizaine de jeunes, ralliera Toulouse à Carcassonne et sera encadré d'un directeur et d'un éducateur sportif. Le tarif du séjour (retour en train compris) est évalué à **180 €** pour les familles.

Un 2ème séjour en camping sur 5 jours, aura lieu du 25 au 29 juillet à Capbreton et sera encadré par un directeur et un animateur. Il s'agit d'un mini camp limité à 7 jeunes du collège, âgés de 14 à 15 ans qui fréquentent le PAJ et sont à l'initiative du projet. Le transport sera effectué en mini- bus 9 places. Le coût du séjour est évalué à **190 €** par participant.

Des possibilités de paiement en plusieurs fois pourront être proposées et une facture acquittée sera remise aux familles afin qu'elles puissent bénéficier des aides CAF ou des participations éventuelles des comités d'entreprises

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré :

- 1- **APPROUVE** l'organisation des séjours ci-dessus ainsi que les tarifs proposés, soit 180 € par participant pour le 1<sup>er</sup> séjour, et 190 € par participant pour le 2<sup>ème</sup> séjour
- 2- **AJOUTE** que des facilités de paiement pourront être accordées sur demande :.
  - Pour le 1<sup>er</sup> séjour « Bike Days » : Un chèque de 80 € à l'inscription puis 2 chèques de 50 € avant la date de départ.
  - Pour le second séjour à Capbreton : un chèque de 80 € à l'inscription puis 2 chèques avant la date de départ.
- 3- **PRECISE** une facture acquittée sera remise aux familles afin qu'elles puissent bénéficier des aides CAF ou des participations éventuelles des comités d'entreprises

✓ **Adopté à l'unanimité**

## TLPJ 2016 -2017

Madame le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du programme « Temps Libre Prévention Jeunes » (TLPJ) le Conseil Départemental subventionne des projets éligibles portés par les municipalités et leurs structures.

Le Point Accueil Jeunes de Pechbonnieu souhaite bénéficier de ce dispositif afin de financer les actions ci-après :

- La Web radio du PAJ
- La cafés philo (philotharie)
- Le projet de court métrage « Héroïne »

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré :

2. **APPROUVE** les actions ci-dessus développées au bénéfice de la jeunesse qui fréquente le Point Accueil Jeunes
3. **DÉCIDE** de demander au Conseil Départemental une aide financière de 4500 € dans le cadre du dispositif TLPJ pour 2016-2017

✓ **Adopté à l'unanimité**

## URBANISME- TRAVAUX

### **SDEHG : RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC PLACE DE LA MAIRIE – EQUIPEMENT CITY- BOX ( réf : 11 AR 295)**

Madame le Maire informe le Conseil qu' à la demande de la commune concernant la rénovation de l'éclairage public de la place de la Maire, le SDEHG a procédé à une étude et propose la mise en place de nouveaux équipements issus des technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques et qui permettront de réaliser sur la consommation d'électricité une économie annuelle d'environ 63 %. Ainsi, cette opération prévoit :

- Réfection et rééquilibrage du réseau vétuste
- Dépose des appareils en fonte vétustes existants
- Installation de 12 ensembles mâts + lanterne décorative équipée d'une lampe 39 W LED présentant la particularité de produire une lumière blanche donnant un bon confort visuel
- 12 prises pour illuminations festives
- Centrale de gestion CITY BOX raccordée au réseau de téléphonie/Web permettant la gestion de l'éclairage public et des illuminations festives (abaissement, extinction) et la gestion de la sonorisation installée sur 4 mâts de la place.
- 4 hauts parleurs
- 1 borne de recharge électrique

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA .....12 992 €
- Part SDEHG ..... 44 320 €
- Part restant à la charge de la commune (estimation).....25 188 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré :

- 1- **APPROUVE** l'avant- projet sommaire
- 2- **DECIDE** de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG

✓ **Adopté à l'unanimité**

## ADMINISTRATION GENERALE

### MODIFICATION STATUTS DE LA CCCB

Conseil Communautaire du 11 avril dernier, la communauté de communes des coteaux Bellevue, a accepté, suite à la dissolution du SIVOM du Girou, de récupérer les obligations légales en matière de gestion post-exploitation de l'ancienne installation de traitement des ordures ménagères (y compris le volet valorisation du site) de Villeneuve -lès- Bouloc pour le compte de la commune de Labastide Saint Sernin . En découle une mise en concordance des statuts de la CCCB avec ceux du Syndicat Mixte de gestion et de valorisation de l'ICPE de Villeneuve les Bouloc

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré :

- 1- **APPROUVE** l'acquisition par la CCCB des obligations légales en matière de gestion post-exploitation de l'ancienne installation de traitement des OM de Villeneuve –lès- Bouloc, y compris la phase de valorisation du site,
- 2- **APPROUVE** la modification correspondante des statuts de la CCCB

✓ **Adopté à l'unanimité**

### DISSOLUTION SIVU DE VOIRIE DE TOULOUSE-CENTRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 12 avril le préfet de la Haute-Garonne a envoyé un courrier concernant les dispositions qu'il a souhaite prendre afin de se conformer à la loi du 7 aout 2015 dite loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui prévoit la réduction du nombre de Syndicats et la rationalisation des compétences des groupements intercommunaux. A ce titre, et dans le cadre du Shéma départemental de coopération Intercommunale de la Haute Garonne publié le 30 mars 2016 , a été prévu la dissolution du SIVU de voirie du Canton de Toulouse Centre auquel adhère la commune.

Mme le Maire ajoute que Conformément à l'article 40-1 de la loi précitée, le Conseil Municipal de chaque commune adhérente doit emettre un avis.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré :

1. **APPROUVE** la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Voirie du Canton Centre à compter du 31/12/2016

✓ **Adopté à l'unanimité**

### ***DISSOLUTION SITPA***

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Schéma Départemental de coopération Intercommunale, dans le cadre de la loi NOTRe prévoit également la dissolution du SITPA (Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées). Afin de laisser le temps aux communes membres de mettre en œuvre un nouveau dispositif d'aide au Transport pour les personnes de plus de 65 ans, le Conseil d'administration du SITPA, en date du 14 mars 2016 a délibéré afin d'obtenir un délai de dissolution au 31 décembre 2017

Mme le Maire ajoute que Conformément aux disposition du Code Général de Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune adhérente doit émettre un avis.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré :

1. **APPROUVE** et APPUI la demande du SITPA pour l'obtention d'un délai supplémentaire relatif à sa dissolution qui pourrait être effective au 31/12/2017

✓ **Adopté à l'unanimité**

### ***RAPPORT D'ACTIVITE 2015 SITROM***

Conformément à la législation prévoyant l'envoi annuel aux communes d'un rapport retraçant ses activités, le SITROM des cantons Centre et Nord de Toulouse a fait parvenir en commune son rapport 2015 relatif à la qualité et au prix du service de collecte sélective des déchets ménagers ainsi que le rapport de DECOSET quant au prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Ce rapport comporte également un bilan quantitatif annuel des différentes collectes et services en place dans les communes pour 2015.

Après s'être assuré que le rapport fourni par le SITROM comporte les différents indicateurs techniques et financiers obligatoires ainsi que différents bilans et autres informations en termes de performances environnementales ainsi que des résultats comparatifs en termes de coût et d'efficacité,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré :

- 1- **APPROUVE** le rapport sur la gestion 2015 du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères et de la filiale DECOSET.

✓ **Adopté à l'unanimité**

## **SDEHG : DEMANDE DE DIAGNOSTIC ENERGETIQUE BATIMENTS**

Madame le Maire informe le Conseil que le SDEHG lance une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux, et propose à la commune d'inscrire un bâtiment dans ce programme .

Ce programme est financé à 65 % par l'ADEME et la Région, 30 % par le SDEHG et une charge de 5 % restera à la commune, soit un maximum de 200 €.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré :

- 1 **DECIDE** de demander un diagnostic énergétique pour le groupe scolaire
- 2 **S'ENGAGE** à verser au SDEHG une participation financière de 5 % du diagnostic, soit au maximum 200 €
- 3 **S'ENGAGE** à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic

✓ **Adopté à l'unanimité**

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Marchés publics**

En cours : Maitrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation et d'extension de la Mairie. La 1<sup>ère</sup> phase « restreinte » vient de s'achever et 3 candidatures ont été retenues (sur 36 qui ont répondu) pour remettre une offre. Un dossier de consultation va leur être transmis ; ils disposeront d'environ 2 mois pour présenter leur dossier.

L'entreprise devant installer un bâtiment modulaire au groupe scolaire a été choisie. Il s'agit de BCM Construction qui doit procéder à l'installation durant l'été. L'investissement y compris raccordements et accès s'élève au total à 101 000 €. Le mobilier pour la nouvelle classe a également été commandé et s'élève à 5000 €.

#### **Commission Enfance- jeunesse**

Le PAJ a mis en place un comité des sages. Celui-ci réfléchit à la mise en œuvre d'une bourse citoyenne qui viendrait en soutien de projets locaux originaux, innovants et ouvert à tous. Le principe de cette bourse citoyenne a été validé avec un projet d'enveloppe financière annuelle de 3000 €.

Nouveaux horaires du PAJ : - mardi : 15 heures- 18 heures  
- Mercredi : 14 heures- 18 heures  
- Jeudi : 15 heures- 18 heures  
- Vendredi : 14 heures- 19 heures  
- Samedi : 14 heures – 18 heures

### **Commission sociale**

A l'étude : Mise en place d'une mutuelle collective ouverte à la population. Une enquête à ce sujet a été lancée dans le bulletin municipal.

### **Commission associations- animations**

- 13/07 : en soirée « La Guinguette » animée par le Petit Orchestre de Saint Cyprien et les Aganits
- 28/07 : Le marché gourmand (16 commerçants inscrits)
- Vallée du Girou : pas de changements
- Tennis couvert à l'étude sur la CCCB : une réunion a été organisée avec l'ensemble des clubs de tennis

### **Commission transports**

- Maintien de la ligne 113 bien que peu usitée
- Maintien du 61
- Changement de trajet du 33
- Demande de passage du Noctanbus à 23 heures et à 00 heures

La séance est levée à 21heures 22